

FRANCE – Coulgens sans OGM...

Par Christophe NOISETTE

Publié le 28/01/2005

Le premier arrêté pris sur le modèle 20051 a été adopté par la commune de Coulgens (Charente) le 28 janvier 2005. Il interdit la culture en plein champ sur son territoire de variétés de maïs issues des événements de transformation BT176 et MON810 pendant un an². Le 7 février 2005, le Préfet d'Angoulême a demandé le retrait de l'acte communal pour cause d'illégalité en ce qu'il intervient dans un domaine de compétence ministériel³. Sur le conflit de compétences juridiques, voir Inf'OGM n°59.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-coulegens-sans-ogm/